

Casablanca, le 15 septembre 2026

MISE EN DEMEURE

Objet : Absence de réponse à une contestation d'apporteur

Référence : MED-LIT-1

Madame, Monsieur,

La charte de protection des apporteurs, à laquelle BNG Immobilier a souscrit lors de son adhésion à la plateforme, prévoit que toute contestation ouverte par un apporteur reçoit une réponse motivée dans un délai de sept (7) jours calendaires.

Le litige référencé Litige LIT-1 a été ouvert et porté à votre connaissance. Le délai de réponse expirait le 13 septembre 2026. À la date des présentes, soit 2 jour(s) après cette échéance, aucune réponse n'a été enregistrée.

Vous êtes mis en demeure d'exécuter cette obligation dans un délai de 8 jours à compter de la réception des présentes, soit au plus tard le 23 septembre 2026.

À défaut d'exécution dans ce délai :

- Le retard de réponse est enregistré au score de conformité de votre programme et entraîne le retrait du badge « Partenaire vérifié » de votre fiche publique.
- Passé le délai ci-dessus, le litige pourra être arbitré en l'état, sur les seules pièces produites par l'apporteur.

Si l'exécution est déjà intervenue entre l'envoi et la réception de la présente, celle-ci est sans objet et nous vous prions de ne pas en tenir compte.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Panthera Network